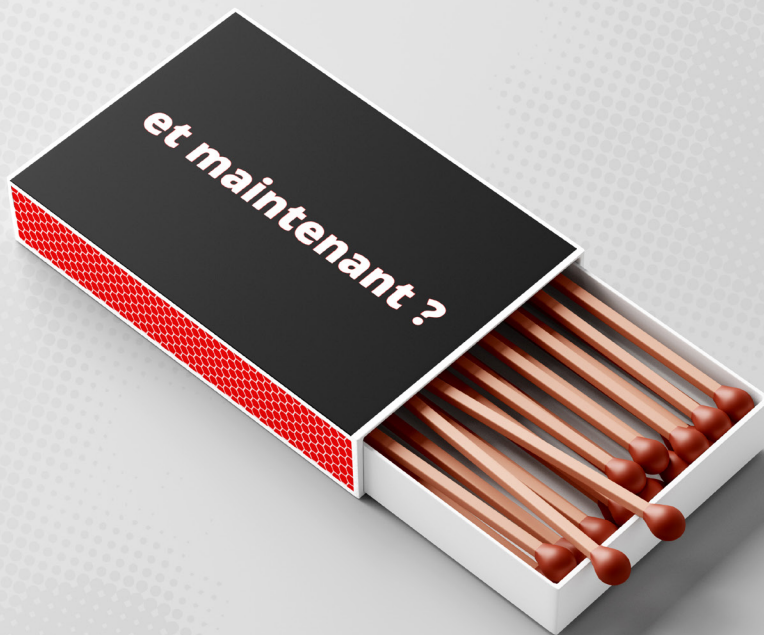


# **RÉSIDENCE D'ARTISTES MULTI-SITE 2022/2023 Hautes-Pyrénées**



## **APPEL À CANDIDATURES**

**Projet proposé par le Collectif  
des acteurs culturels du 65**

**Thème : Et maintenant ?**

# Préambule

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de la DRAC Occitanie Résidence de Territoire, en partenariat avec des structures du Collectif des acteurs culturels des Hautes-Pyrénées.

« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre ».

## 1 - Un Collectif

### Les enjeux du Collectif des acteurs culturels du 65

Le Collectif des acteurs culturels des Hautes-Pyrénées est un réseau informel et à géométrie variable regroupant une trentaine de structures artistiques et culturelles. Depuis février 2021, les acteurs et actrices culturels du département se réunissent régulièrement pour échanger sur leurs pratiques, leurs actions, leurs problématiques parfois très différentes vu l'hétérogénéité des structures présentes - responsables d'associations culturelles, programmateurs des structures culturelles, techniciens des collectivités - et de leurs champs d'action - spectacle vivant, arts plastiques, pratiques amateur - mais pouvant également trouver de nombreux points de convergence.

Ces échanges se concrétisent par plusieurs actions en cours : agenda départemental partagé, journées professionnelles à destination des artistes du département, réflexion autour des droits culturels et résidence de territoire dédiée à la création contemporaine et au spectacle vivant, partagée à l'échelle départementale.

### Collaboration entre les artistes et les structures du « Collectif »

La résidence s'adresse à un artiste / une équipe artistique cherchant à développer une proposition artistique participative en lien avec le territoire des Hautes-Pyrénées. Sur place, les équipes des structures mettent à la disposition de l'artiste /l'équipe artistique accueillie leurs réseaux de personnes et de lieux ressources permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local. L'objectif étant de faciliter l'intégration, la réalisation et la diffusion des œuvres produites en résidence en fonction des besoins énoncés et échangés avec l'artiste / l'équipe artistique.

L'artiste / l'équipe artistique sera /seront accueillis en résidence par au moins 3 des structures membres du Collectif.

Plusieurs structures participant à ce collectif s'engagent spécifiquement dans la construction de cette résidence de territoire.

Il s'agit de :

- **TRAVERSE** est située sur un territoire rural de montagne au pied du Pic du Midi dans les Hautes-Pyrénées. Depuis 2005, à travers une programmation artistique pluridisciplinaire et nomade, l'association développe un projet mettant en valeur un territoire tout en favorisant le lien social entre ses habitants.
- **LE PARVIS** est une scène nationale implantée de façon atypique au-dessus d'un centre commercial. Le Parvis réunit en son sein une scène dédiée au spectacle vivant, un centre d'art contemporain, trois salles de cinéma d'art et essai et développe une intense activité territoriale (réseau de 12 salles de cinéma dans le département, spectacles en itinérance...) dans une logique inclusive (éducation artistique, publics empêchés...).
- **TARBES EN SCÈNES** regroupe les salles de spectacle municipales Les Nouveautés et Le Pari, fabrique artistique. Chaque salle dispose de sa propre identité. Les Nouveautés présente une programmation tournée vers le théâtre populaire et accueille également les manifestations portées par les producteurs locaux et nationaux. Le Pari, fabrique artistique, accueille en résidence de création les compagnies régionales et nationales. Accompagnées dans leur travail par les équipes de Tarbes en Scènes, ces compagnies deviennent un chaînon artistique du tissu social et suscitent la curiosité pour l'acte créateur.
- **LE CENTRE CULTUREL MAISON DU SAVOIR** est un lieu pluridisciplinaire implanté au cœur d'un territoire très rural. Il comprend une salle de 300 à 650 places, une médiathèque et un espace ateliers/expositions. Il propose une programmation artistique en spectacle vivant, cinéma, lecture publique, action culturelle et résidences artistiques à l'attention de la jeunesse, la famille et tous les autres...
- **LA SOULANE** est un lieu de création situé dans les Hautes-Pyrénées, à la jonction des vallées d'Aure et du Louron. Différents espaces dédiés permettent l'accueil en résidences d'écritures contemporaines transdisciplinaires. Une programmation à l'année est également proposée. Différentes activités prennent place sur le site : atelier de confection textile, studio de mixage et d'enregistrement, maraîchage, mercerie, café associatif, location de bureaux, habitat. Soutenir la création contemporaine, renforcer le lien social, développer l'économie locale sont les trois piliers de l'association.
- **LA MAISON DU PARC ET DE LA VALLÉE**, structure professionnelle de bientôt quarante ans d'expérience dans le domaine du développement culturel sur son territoire, évolue avec et pour ses usagers. Lieu privilégié d'accès des publics à la culture, structure relais importante des forces culturelles du département et de la région, la Maison est également à l'initiative de nombreuses propositions artistiques originales et innovantes. Cette structure abrite une salle de spectacles et de cinéma labellisée art et essai, une médiathèque, un espace informatique, un lieu d'exposition ainsi qu'un point d'accueil et d'information du Parc national des Pyrénées.
- **LE MURMURE DU MONDE** propose un dispositif d'action culturelle et littéraire innovant en milieu rural dont le point d'orgue est un festival éco-poétique, en juin, dans le Val d'Azun et une résidence d'écrivain. Nous proposons une programmation ancrée dans le présent de notre monde, en invitant des écrivains, penseurs, artistes de toutes les disciplines dans un but d'inclusion. Axée sur notre rapport au vivant, aux paysages et à la pensée écologique, notre démarche se veut éclectique et populaire ce qui n'exclut pas l'exigence.

## 2 - Cadre de la résidence / Objectifs

Fort d'une première expérience en 2022 avec la Cie d'Elles, le Collectif propose, pour 2023, un appel à candidature (ouvert aux collectifs d'artistes) s'inscrivant dans le cadre des « Résidence de Territoire » de la DRAC Occitanie.

### ► Critères de sélection

- La dimension participative doit être l'axe majeur du projet présenté
- Le projet doit être spécifiquement élaboré pour cette résidence et son territoire
- Prise en compte du contexte du Collectif (connaissance des budgets et typologie des structures impliquées dans le projet)
- Besoins techniques légers adaptés aux différents contextes (intérieur et extérieur, milieu rural, urbain...) et facilement transportable
- La compagnie ne doit pas être implantée dans le département des Hautes-Pyrénées

### ► Champ artistique

Ce programme est destiné à un artiste / une équipe artistique professionnel.le du spectacle vivant, même si les artistes peuvent venir d'univers différents : comédiens, conteurs, plasticiens, danseurs, musiciens, auteurs, photographes, créateurs sonores... avec une attention particulière portée à leur capacité à s'adapter d'un lieu à l'autre.

### ► Médiation, rencontres avec les habitants

L'objectif est de permettre au plus grand nombre la rencontre avec l'artiste et son œuvre. L'artiste / l'équipe artistique propose des interventions en lien avec ses pratiques, sa démarche artistique et le projet spécifiquement pensé pour la résidence auprès de structures locales : écoles, hôpitaux, centre médicaux sociaux, pratiques amateurs, associations de solidarité et associations représentatives du territoire

Ces actions peuvent prendre plusieurs formes complémentaires les unes des autres : ateliers suivis avec des groupes constitués, ateliers ponctuels et rdv ouverts à tous les publics (au moins 6 rendez-vous attendus).

### ► Création, diffusion

La résidence de territoire peut faire l'objet d'une création contextuelle, bien qu'il ne s'agisse pas d'une finalité absolue. Si création il y a, elle doit impérativement s'imprégner du territoire et de ses habitantes et habitants et intégrer, d'une façon ou d'une autre, ces dernières et derniers au cœur même du processus. Cette création doit être une forme légère, facilement transportable et diffusable.

L'artiste / l'équipe artistique peut préférer diffuser des objets artistiques pré-existants. Cette diffusion doit s'accompagner d'actions de médiation permettant de relier diffusion et actions réalisées sur le territoire.

## 3 - Durée et dates

La période de la résidence de territoire s'étale sur 11 mois (décembre 2022 / novembre 2023), avec plusieurs temps de résidence (6 à 8 semaines au total)

Les résidences s'articuleront en plusieurs étapes successives ou liées :

- **Un temps de repérage et de lancement** : 3 jours en décembre 2022
- **Un temps d'immersion** (à affiner : février, avril, juin, juillet)

L'artiste / l'équipe artistique vient en résidence et met en place son travail d'éducation artistique et culturelle ainsi que son travail de création avec le territoire. Il / elle élabore également, en collaboration avec les structures, la forme que prendra la restitution finale.

- **Une étape de finalisation et de présentation publique** : octobre, novembre 2023

## 4 - Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements des membres du Collectif des acteurs 65 impliqués dans la résidence et de l'artiste / l'équipe artistique accueilli.e sera signé avant le début effectif de la résidence. L'équipe artistique devra disposer d'un numéro SIRET et/ou MDA ou Agessa lui permettant d'émettre des factures.

## 5 - Moyens mis à disposition

- L'enveloppe globale de la résidence de territoire se situera dans une fourchette entre 13 000 et 20 000 € (rémunération des artistes pour l'ensemble des ateliers, répétitions, temps de création, frais de déplacement, frais de production, frais de restauration, frais de fournitures pour l'action culturelle).
- Les frais d'hébergement seront pris en charge directement par les structures partenaires de la résidence selon un calendrier et des modalités établis avec l'équipe artistique retenue.
- Un forfait sera négocié pour les frais de déplacement du lieu d'habitation des artistes au territoire concerné.
- Communication : les frais de communication (réceptions, publications, mailing, vernissages) seront pris en charge par chacune des structures du Collectif.
- En fonction de la dimension du projet retenu, un budget de diffusion complémentaire pourra éventuellement être dégagé par les différents partenaires.

# 6 - Candidature

La sélection s'effectuera par un jury composé d'un membre minimum par structure du Collectif des acteurs du 65 impliquées dans le projet.

Les candidats devront répondre au cahier des charges de cet appel à candidature : la proposition doit être participative, inventive et résonner avec le territoire.

## Dossier de candidature attendu :

Un document unique au format PDF (attention au poids du document : 20 Mb maximum) nommé comme suit : **NOM\_Prénom\_residence2023** qui comprend :

1. Une note d'intention (2 pages A4 maximum) présentant le projet participatif de l'équipe artistique, incluant les actions de médiation envisagées, la diffusion, la présentation spécifique du travail de création, la dimension participative de celui-ci
2. Un texte présentant la démarche artistique
3. Tous les éléments permettant d'appréhender le travail de l'équipe artistique (vidéos, teasers, photos, etc.)
4. Les CV des artistes et toutes les informations administratives, N°SIRET ou équivalent.
5. Un budget prévisionnel

**ATTENTION :** Pour la résidence 2023 les dossiers sont à envoyer avant le **31 octobre 2022** minuit **UNIQUEMENT PAR EMAIL** (avec en objet : RESIDENCE ARTISTIQUE MULTISITE 2023) à l'adresse suivante: [acteursculturels65@gmail.com](mailto:acteursculturels65@gmail.com)

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail ou consulter les sites internet des structures partenaires :

- [traversiens.com](http://traversiens.com)
- [parvis.net](http://parvis.net)
- [maisondelavallee.org](http://maisondelavallee.org)
- [lasoulane.com](http://lasoulane.com)
- [lepari-tarbes.fr](http://lepari-tarbes.fr)
- [maisondusavoir.fr](http://maisondusavoir.fr)
- [lemurmuredumonde.com](http://lemurmuredumonde.com)

Après décision du comité de sélection, une réponse sera envoyée à chacun.e des artistes / équipes artistiques ayant présentée un dossier.

Il sera demandé aux 4 finalistes de participer à une visio-conférence avec les membres du jury la semaine du **7 au 11 novembre 2022**.

**Les résultats seront diffusés le vendredi 18 novembre 2022.**